

Être certifié QUALIOPi, par où commencer ?

ETAPE 01

Étape 1 : La première chose c'est de prendre connaissance du guide de lecture du référentiel national qualité (QUALIOPi).

Ce guide mentionne pour chaque indicateur du référentiel :

- Le niveau attendu du prestataire pour valider l'indicateur
- Des exemples de preuves (non exhaustives)
- D'éventuelles précisions, notamment en fonction des catégories d'actions (action de formation, bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience, apprentissage) ou concernant les formations certifiantes.

Étape 2 : **Vous mettre en conformité avec les exigences du guide de lecture** (par vous-même ou vous pouvez faire accompagner par des cabinets / consultants spécialisés – attention les organismes certificateurs ne peuvent pas vous accompagner dans ces démarches).

ETAPE 02

ETAPE 03

Étape 3 : Lorsque vous êtes prêts, vous pouvez **prendre contact avec un certificateur afin de demander un devis**. Vous êtes libres de signer le devis qui vous convient le mieux. Envie d'obtenir votre devis directement auprès d'ATALIA Certification.

Vérifiez bien le tarif du cycle entier car certains certificateurs font payer sous forme de redevance en vous laissant croire que cela vous coûtera moins cher : c'est faux !

Étape 4 : **Une fois le devis signé et les éléments demandés transmis à votre certificateur, vous pouvez fixer une date d'audit** (attention pour les nouveaux entrants : **il doit y avoir au moins une session de formation réalisée sur les catégories d'actions de formation visées pour pouvoir réaliser l'audit** – et le NDA, même si vous ne l'avez pas obtenu, doit au moins avoir été demandé à la DREETS de votre région).

ETAPE 04

ETAPE 05

Étape 5 : L'audit !

- **2 semaines avant l'audit, l'auditeur vous transmet un plan d'audit.**

Ce plan d'audit récapitule, heure par heure, les indicateurs qui seront audités. Vous devez y indiquer les interlocuteurs en face de chaque indicateur.

- **Le jour de l'audit**, l'auditeur se présente au lieu de l'audit et procède à la vérification des indicateurs.

- **Une fois l'audit terminé**, l'auditeur dispose de 5 jours ouvrés pour transmettre le rapport finalisé à ATALIA Certification.

Pour plus d'informations sur les non-conformités, cliquez-ici !

Ensuite le dossier passe en comité de décision qui décide (ou non) de délivrer la certification, à la lecture du rapport. Une fois la décision positive, il est transmis à l'organisme par mail : Le rapport d'audit, le certificat, la facture, les logos et chartes d'utilisation.

La phase d'audit (ETAPE 5) a de nouveau lieu environ tous les 18 mois.

